



**Centre
Communal
Action
Sociale**

CONSEIL D'ADMINISTRATION PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 2 DECEMBRE 2024 A 18H30

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni le lundi 2 décembre 2024 à 18h30 dans la salle « Les Bateliers » à la Passerelle.

Date de la convocation : le 26 novembre 2024

Etaient présents : Béatrice DAUPHIN, Agnès CHENEVIER, Marcelle CAUVET, Anne DARRIEULAT, Marc BONNEVIALLE, Gilles VALLAS, Jean Paul BARBOT, Ghyslaine POYET.

Etaient excusés : Olivier JOLY, Françoise DESFÊTES, Julie TOUBIN, René FRANÇON.

Étaient absents : Marie Céline ROYON, Ramazan KUS.

Procurations : Olivier JOLY donne pouvoir à Béatrice DAUPHIN

Julie TOUBIN donne pouvoir à Gilles VALLAS

Françoise DESFÊTES donne pouvoir à Ghyslaine POYET

Béatrice DAUPHIN, Vice-Présidente du CCAS, ouvre la séance à 18h30.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Le Conseil d'Administration procède à la désignation du secrétaire de séance. Marcelle CAUVET est désignée secrétaire de séance.



APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 4 NOVEMBRE 2024

Béatrice DAUPHIN soumet à l'approbation du Conseil d'Administration le procès-verbal de la séance du 4 novembre 2024. Les membres du conseil d'Administration valident à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 4 novembre 2024.

CESSION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN AU BENEFICIE DE MADAME FAURE CECILE ET FAURE GAETAN

Béatrice DAUPHIN explique au Conseil d'administration que le Centre Communal d'Action Sociale est propriétaire d'une parcelle cadastrée BC 108 situé au lieu-dit Combatier.

Béatrice DAUPHIN rappelle que, lors de la séance du 4 novembre, une proposition au Conseil d'administration de céder cette parcelle cadastrée BC 108 d'une surface totale de 9 615 m² à Madame Faure Cécile et Monsieur Faure Gaëtan pour un montant de 4 500 € avait été faite. Elle rappelle que les membres du Conseil d'Administration n'avaient pas validé le projet de cession par manque d'information.

Béatrice DAUPHIN explique « pour l'instant, on n'a pas toutes les réponses ». La SAFER (Société d'Aménagement Foncier et d'Aménagement Rural) et Les Domaines ont été sollicités pour ce projet de vente.

Gilles VALLAS souligne que le terrain d'un hectare est situé en zone agricole protégé. « Ce n'est pas une friche ».

Jean Paul BARBOT remarque « qu'il est dommage de ne pas le louer ».

Béatrice DAUPHIN explique que le CCAS est en attente de réponses des deux organismes. La décision sera prise par la suite.

DECISION MOFIFICATIVE n° 2

Béatrice DAUPHIN présente à l'Assemblée la décision modificative n° 2 énoncée ci-dessous :

DECISION MODIFICATIVE N° 2-2024

		Dépenses	Recettes
DEPENSES FONCTIONNEMENT			
64111-012	Rémunération principale	8 000,00 €	
6811-042	Dotation aux amortissements	500,00 €	
60623-011			
RECETTES FONCTIONNEMENT			
7083	Locations diverses (autre qu'immeubles)		1 000,00 €
70311	Concessions dans les cimetières		3 000,00 €

7066	Redevances et droits des services à caractère social		4 500,00 €
TOTAL FONCTIONNEMENT		8 500,00 €	8 500,00 €
		Dépenses	Recettes
DEPENSES INVESTISSEMENT			
2188	Autres immobilisations corporelles	500,00 €	
RECETTES INVESTISSEMENT			
28188-040	Autres immobilisations corporelles amortissement		200,00 €
281838-040	Autres matériels informatique amortissement		300,00 €
TOTAL INVESTISSEMENT		500,00 €	500,00 €

Béatrice DAUPHIN invite l'Assemblée à délibérer pour :

- **APPROUVER** cette décision modificative n° 2 telle que présentée ci-dessus.
- **HABILITER** Monsieur le Président à signer toute pièce administrative se rapportant à ce dossier.

Les membres du Conseil d'Administration approuvent à l'unanimité la décision modificative n° 2 telle qu'elle vient de lui être présentée.

OUVERTURE DE CREDITS POUR LE BUDGET 2025

Béatrice DAUPHIN explique à l'Assemblée que dans l'attente du vote du budget primitif 2025 du CCAS, elle peut demander l'autorisation d'engager, de liquider et de mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts aux budgets de l'exercice 2024, en application des dispositions de l'article L.1612-1 du Code général des collectivités territoriales.

POSTES/ SUBPOSTES	LIBELLES	BP 2024	DM	Budget total 2024 hors RAR	Dépenses 25% maximum autorisées
2051	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	1 200,00	20 000,00	21 200,00	5 300,00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 200,00	20 000,00	21 200,00	5 300,00
21828	AUTRES MATERIELS DE TRANSPORT	0,00	20 000,00	20 000,00	5 000,00
21838	AUTRE MATERIEL INFORMATIQUE	1 000,00	30 000,00	31 000,00	7 750,00
21848	AUTRES MATERIELS DE BUREAU ET MOBILIERS	0,00	20 000,00	20 000,00	5 000,00
2188	AUTRES	7 000,00	40 500,00	47 500,00	11 875,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	8 000,00	110 500,00	118 500,00	29 625,00
2313	CONSTRUCTIONS	1 000,00	47 490,21	48 490,21	12 122,55
	IMMOBILISATIONS EN COURS	1 000,00	47 490,21	48 490,21	12 122,55
TOTAL		10 200,00	177 990,21	188 190,21	47 047,55



Cette ouverture de crédits permet d'engager les dépenses d'investissement nécessaires jusqu'au vote du budget.

Pour le budget du CCAS, Monsieur le Président propose de voter les crédits ci-dessous pour la section d'investissement et ce, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget du CCAS hors restes à réaliser :

Plusieurs questions sont posées par les membres du Conseil d'Administration sur le budget (Constructions ? Immobilisations ?). Pour répondre au mieux à ces interrogations, Béatrice DAUPHIN propose qu'une personne de la comptabilité vienne présenter le prochain budget du CCAS.

Après la présentation, Béatrice DAUPHIN invite l'Assemblée à délibérer pour :

- **APPROUVER** les ouvertures de crédits telles qu'elles viennent de lui être présentées,
- **L'AUTORISER** à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts aux budgets de l'exercice 2024.

Les membres du Conseil d'Administration approuvent à l'unanimité l'ouverture de crédits telle qu'elle vient de lui être présentée et habilite Monsieur le Président à signer toute pièce administrative se rapportant à ce dossier.

DON AU CCAS

Béatrice DAUPHIN explique à l'Assemblée que l'acceptation du don relève des attributions du Président en sa qualité d'ordonnateur des dépenses et des recettes du CCAS ; il s'agit d'une acceptation à titre conservatoire.

En effet, le don ne devient effectif qu'après acceptation définitive par le Conseil d'Administration.

Béatrice DAUPHIN informe l'Assemblée que le CCAS a reçu un chèque de 250 € d'un particulier qui fait un don au CCAS pour la mise à disposition d'un terrain appartenant au CCAS.

Marc BONNEVIALLE demande si les dons sont affectés par la suite. Béatrice DAUPHIN explique que les dons vont dans le budget du CCAS mais ne sont pas affectés à un projet défini.

Après cette présentation, Béatrice DAUPHIN invite les membres du CCAS à délibérer sur cette acceptation de ce don.

Les membres du Conseil d'Administration décident à l'unanimité d'accepter ce don.

AIDES FINANCIERES

Les membres du Conseil d'Administration décident d'accorder une aide de 150 € à une personne pour financer l'achat d'une paire de lunettes.

Une aide alimentaire a été accordée à une famille.

DIVERS

Remplacement de Françoise ROLHION

Marcelle CAUVET demande si Françoise ROLHION a été remplacée au sein du Conseil d'Administration du CCAS. Béatrice DAUPHIN explique que des personnes étaient intéressées pour être au Conseil d'Administration du CCAS mais elles n'intervenaient pas sur la commune. Pour l'instant, Françoise ROLHION n'est pas remplacée.

Assemblée Générale de l'UDCCAS :

L'Assemblée Générale de l'Union Départementale a eu lieu le jeudi 21 novembre 2024. Un retour de cette assemblée est fait aux membres du Conseil d'Administration.

Le compte-rendu est également transmis.

Les séances de l'analyse de la pratique professionnelle pour les travailleurs sociaux des CCAS vont reprendre sur 2025. Le groupe de paroles des agents d'accueil des CCAS ne sera pas reconduit par manque de participants. Les séances sont à la charge des CCAS. L'union départementale ne les financera pas. Les membres du Conseil d'Administration valident à l'unanimité le financement de l'APP pour le travailleur social du CCAS.

Chocolats :

Béatrice DAUPHIN rappelle que la distribution des chocolats va commencer (11 au 24 décembre). Elle souligne que si besoin les chocolats peuvent être distribués avant la date du 11 décembre.

Pour rappel, le quartier St Rambert aura les chocolats du Margotin et le quartier de St Just aura les chocolats du Chardon Bleu.

Elle rappelle que les listes et les boîtes restantes doivent être ramenées ensuite au Trait d'Union.

Repas des aînés :

Béatrice DAUPHIN rappelle que le repas aura lieu le mardi 10 décembre à l'Embarcadère.

Elle précise qu'il y a 510 inscriptions pour cette année. Elle souligne que le minibus du CCAS « est mobilisable » pour les personnes qui bénéficient déjà de ce service durant l'année.

Gilles VALLAS rapporte la question suivante de deux personnes qui ne peuvent plus se rendre à ce repas pour des raisons de santé à savoir « Est-ce que la mairie pourrait livrer les repas ? » Il souligne que la question posée ne relève pas forcément du CCAS puisque c'est la mairie qui organise ce repas.

Béatrice DAUPHIN précise que c'est un traiteur qui sert le repas. La livraison à domicile pose beaucoup de contraintes sur un plan technique (hygiène, coût).

Jean Paul BARBOT souligne que « c'est un gros budget ». Béatrice DAUPHIN note que c'est un coût important mais elle précise que ce temps est un moment d'échanges, de rencontres pour les aînés de la commune « c'est un moment apprécié de nos aînés ».

Gilles VALLAS explique qu'au vu des restrictions budgétaires imposées, certains maires se sont engagés à ne pas faire de cérémonie de vœux.

Livraison des repas le jour de Noël :

Béatrice DAUPHIN rapporte que huit personnes se sont inscrites pour la livraison des plateaux repas le jour de Noël.

Voici les prochaines dates avec le lieu

Le lundi 6 janvier 2025 à 18h30 à la Passerelle.

Le lundi 3 février 2025 à 18h30 à la Passerelle.

Le lundi 3 mars 2025 à 18h30 à la Passerelle.

Le lundi 7 avril 2025 à 18h30 à la Passerelle.

Le lundi 5 mai 2025 à 18h30 à la Passerelle.

Le lundi 2 juin 2025 à 18h30 à La Passerelle.

Le lundi 7 juillet 2025 à 18h30 à La Passerelle.

La séance est levée à 20h00

LA SECRETAIRE DE SEANCE

Marcelle CAUVET



LA VICE PRESIDENTE

BEATRICE DAUPHIN

